



ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 14 Mai 2023

Présents : M. SMITH John Président, Mme ROSIC Valérie. MM. MICHEL Claude, DONADIO Julien, AJJANI Rachid, VOLPILHAC Pascal

Excusés : Mmes CHAZAL Stéphanie, MANCINI Angélique MM. AJJANI Hicham, SPADAFORA Christopher, MARTINEZ Vincent, VAN MEEL Alan,

Reçus : MM. Noaman YAMLOUNI, Amin BENDKHIS


INFORMATIONS AUX ARBITRES


Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

La commission vous informe qu'une tenue **adaptée** à vos fonctions d'arbitrage est **primordiale**. Vous **représentez** le district quand vous vous déplacez dans les clubs. Merci

Mesdames et Messieurs, quand vous envoyez des fiches de frais pour vos remboursements, veuillez bien préciser qui vous doit une indemnité et qui vous a réglé et pourquoi vous n'avez pas été réglé, nous ne pouvons pas deviner et donc valider cette demande merci.

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr

CORRESPONDANCES

CLUBS

SC GADAGNE noté l'absence de l'arbitre

O. MONTELAIS noté le retard de l'arbitre

RCB BOLLENE les réserves techniques doivent être posées de manière réglementaire

ENTENTE ST JEAN DU GRES votre demande est trop tardive, dans la mesure du possible

AV S CAMARET noté l'absence d'un arbitre

LA COMMISSION DES ARBITRES DEMANDE AUX CLUBS DE FAIRE LEURS DEMANDES D'ARBITRES AU MOINS 20 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE. MERCI

ARBITRES

Madame MANCINI Angélique reçu votre courrier en tant qu'arbitre de touche, transmis à la discipline.

Monsieur YAMLOUNI Noaman noté vos remerciements pour votre désignation à la demie finale Grand Vaucluse.

Monsieur NIVET Arnaud reçu votre certificat médical, bon rétablissement.

Monsieur BOUCHENTOUF Man noté votre présence à Saint Didier.

Monsieur BEN MALLEM Mohamed reçu votre justificatif d'absence de votre employeur, la prochaine fois vous pouvez faire signer ce justificatif par votre employeur, merci.

Monsieur CONSTANTIN Nicolas noté l'absence de votre assistant.

Monsieur VAROQUEAUX Gabriel reçu votre certificat médical.

Monsieur ZENASNI Ramdan reçu et noté votre présence à ACA. Noté votre disponibilité pour le week-end de la Pentecôte.

Monsieur PALISSE Julien noté vos remerciements pour votre désignation à la demie finale Grand Vaucluse.

Monsieur LAMACHI Fouad noté vos remerciements au club de Velleron pour son accueil.

Monsieur POIRSON Frédéric noté votre présence au tournoi de Uzès.

Monsieur BELHADRI Boudia noté votre demande de passer à la touche, réponse vous sera faite au stage de rentrée.

Monsieur DE CASTRO Loic reçu votre arrêt de travail.

Monsieur ROSIC Ivan noté vos explications sur votre absence.

Monsieur BENDKHIS Amin noté votre demande de candidature à la Ligue, une réponse vous sera faite au stage de rentrée.

Monsieur HOUMADI Moussa noté votre désignation en Ligue.

Monsieur VASSE Guillaume noté votre blessure, bon rétablissement.

Monsieur GUENFOUD Abdelali toutes les informations ont été transmises à la comptabilité.

Monsieur M'HAYA Nabil veuillez nous envoyer votre justificatif d'absence du 7 mai 2023

Monsieur BEN MALEM Abdellatif la commission est dans l'attente de vos justificatifs d'absences du dimanche 16 avril 2023 et du 23 avril 2023.

INDISPONIBLES

**ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 20 JOURS.
L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE
SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.**



LES INDISPONIBILITÉS N'APPARAÎTRONT PLUS POUR DES RAISONS DE CONFIDENTIALITÉS

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contreirements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

Contreirement Seniors et Jeunes 06.73.86.35.55

